



**Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Montréal-Est
du 25 avril 2012 à 19 h tenue en la salle du conseil de l'Hôtel de Ville
située au 11370, rue Notre-Dame Est**

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Sont présents :

Monsieur Robert Coutu, maire
Monsieur Alain Dion, conseiller – district 1
Madame Sylvie Dauphinais, conseillère – district 3
Monsieur Mario Bordeleau, conseiller – district 4
Monsieur Michel Bélisle, conseiller – district 5
Madame Anne St-Laurent, conseillère – district 6

Est absente :

Madame Monique Major, conseillère – district 2

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENTICE DE MONSIEUR ROBERT COUTU

Sont également présents :

Madame Carole Michelin, trésorière et directrice générale adjointe
Monsieur Roch Sergerie, avocat et greffier

Le maire, monsieur Robert Coutu, ouvre la séance à 19 h.

À moins d'indication contraire, le maire se prévaut de son droit de ne pas voter : la mention « adoptée à l'unanimité » signifie alors qu'il s'agit des votes à l'unanimité des voix exprimées par les conseillers.

PRIÈRE

PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL DES CITOYENNES ET DES CITOYENS

Mention est faite que madame Nathalie Laporte dépose, à l'attention des membres du Conseil, une invitation pour un événement concernant la famille le 2 mai à 19 h.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 25 AVRIL 2012

CM-201204083

1.1

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 25 avril 2012 tel que ci-après reproduit :

Ouverture de la séance

Prière

Période de questions d'ordre général des citoyennes et des citoyens

1 Adoption de l'ordre du jour

1.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 25 avril 2012

2 Adoption des procès-verbaux

2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 28 mars 2012

3 Comptes à payer de la Ville de Montréal-Est

3.1 Comptes à payer de la ville de Montréal-Est

4 Rapports des commissions

5 Rapports des services

- 5.1 Rapport de vérification du MAMROT - mars 2012- dépôt pour information
- 5.2 Autoriser un budget maximum de 1 000 \$ pour le lancement du programme Projet d'éducation citoyenne à la sécurité civile
- 5.3 Avis préliminaire sur une demande de modification de zonage afin de permettre des usages d'habitation dans la zone numéro 35 (avenue Broadway)
- 5.4 Remboursement du solde de 452 000 \$ relatif à un emprunt venant à échéance le 9 mai prochain
- 6 Règlements**
- 6.1 Règlement 22-2012 - *Règlement sur l'utilisation de l'eau potable* – Adoption
- 6.2 Règlement 21-2012 – Règlement décrétant les travaux de réhabilitation de la Place Marien et autorisant un emprunt de 1 669 000 \$ - Dépôt du certificat de tenue du registre
- 6.3 Règlement sur la circulation et le stationnement - Avis de motion
- 6.4 Règlement 713-86 – Règlement modifiant le règlement 713 – *Règlement de zonage* – et ses amendements afin d'établir des normes relatives à l'aménagement d'aire de stationnement – Premier projet – Adoption
- 6.5 Règlement 713 – 87 – Règlement modifiant le règlement numéro 713 – *Règlement de zonage* – et ses amendements afin de remplacer l'article 3.2.3.1 – classe public et institutionnel – Avis de motion
- 6.6 Règlement 713 – 87 – Règlement modifiant le règlement numéro 713 – *Règlement de zonage* – et ses amendements afin de remplacer l'article 3.2.3.1 – classe public et institutionnel – Premier projet – Adoption
- 7 Adjudication de contrats**
- 7.1 Adjudication du contrat à Routek Construction inc. pour la réhabilitation de la Place Marien (DST-2012-55) – 919 885.08 \$ taxes incluses
- 8 Mandat de services professionnels**
- 9 Personnel**
- 9.1 Décision relative à l'employé numéro 47
- 9.2 *Vacant*
- 10 Demande de contributions financières**
- 10.1 Don à l'école Saint-Octave dans le cadre des célébrations de son 50^e anniversaire – 500 \$
- 10.2 Utilisation gratuite de l'autobus, les vendredi soirs, du 6 juillet au 24 août 2012 – Projet pilote 2012
- 10.3 Autoriser la tenue du Marché aux puces de Montréal-Est le 2 juin prochain
- 10.4 Don à madame Lydia Gallant à l'occasion de la Fête des voisins qui se tiendra le 2 juin 2012 – 100 \$
- 10.5 *Vacant*
- 10.6 *Vacant*
- 10.7 Don à la Cuisine collective à toute vapeur – 250 \$
- 10.8 Subvention, pour l'année 2012, au Club de l'Âge d'Or de la Ville de Montréal-Est
- 10.9 *Vacant*
- 11 Relation publique**
- 12 Proclamation**
- 13 Affaire nouvelle**
- Période de questions relatives à l'ordre du jour
- Levée de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX **2**

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 28 MARS 2012

CM-201204084 2.1

Considérant qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 28 mars 2012 a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la séance.

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 28 mars 2012.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

COMPTES À PAYER DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST **3**

COMPTES À PAYER DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST

CM-201204085 3.1

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

D'autoriser le paiement des comptes à payer de la Ville de Montréal-Est au 25 avril 2012.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RAPPORT DES COMMISSIONS **4**

RAPPORT DES SERVICES **5**

RAPPORT DE VÉRIFICATION DU MAMROT – MARS 2012 – DÉPÔT POUR INFORMATION

CM-201204086 5.1

Le maire, monsieur Robert Coutu, procède à la lecture de la lettre du sous-ministre, monsieur Sylvain Boucher, datée du 28 mars 2012 et qui concerne la transmission du Rapport du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) concernant la vérification du processus suivi par la Ville de Montréal-Est pour l'attribution des contrats, et ce, comme exigé par ladite lettre. De plus, il dépose, séance tenante, une copie dudit rapport et informe les personnes présentes qu'elles peuvent en obtenir une copie au bureau du greffe ou sur le site Internet de la Ville.

AUTORISER UN BUDGET MAXIMUM DE 1 000 \$ POUR LE LANCEMENT DU PROGRAMME PROJET D'ÉDUCATION CITOYENNE À LA SÉCURITÉ CIVILE

CM-201204087 5.2

Considérant que la Ville de Montréal-Est est promoteur du Projet d'éducation citoyenne à la sécurité civile, dans le cadre du Programme conjoint de la sécurité civile;

Considérant que la Ville de Montréal-Est doit souligner le lancement du programme le 7 mai prochain par la tenue d'une réception vins et fromages pour environ 30 personnes;

Considérant qu'aucune somme n'était prévue pour cet événement dont le coût est évalué à 1 000 \$.

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'autoriser l'ajout d'une somme de 1 000 \$ au poste budgétaire 02-140-10-346 pour l'organisation d'une réception vins et fromages dans le cadre du lancement du programme le 7 mai prochain.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AVIS PRÉLIMINAIRE SUR UNE DEMANDE DE MODIFICATION DE ZONAGE AFIN DE PERMETTRE DES USAGES D'HABITATION DANS LA ZONE NUMÉRO 35 (AVENUE BROADWAY)

CM-201204088 5.3

Considérant que la Ville a reçu une lettre, le 18 avril 2012, demandant au Conseil s'il serait favorable à une modification au zonage pour la zone numéro 35 afin d'y permettre des usages résidentiels;

Considérant que cette zone inclut une partie de l'artère commerciale de l'avenue Broadway;

Considérant que le Conseil estime prématuré de modifier le zonage pour autoriser des usages résidentiels à cet endroit, laquelle modification pourrait nuire à un redéveloppement de l'avenue Broadway comme artère commerciale;

Considérant que la Ville travaille actuellement à remplacer son plan d'urbanisme ainsi que ses règlements de zonage, lotissement et construction et que dans le contexte de ce remplacement, elle entend étudier l'opportunité de maintenir un secteur commercial sur l'avenue Broadway.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'aviser le demandeur qu'il est prématuré pour la Ville de procéder à une modification au règlement de zonage afin d'autoriser des usages résidentiels dans la zone numéro 35;

D'informer les demandeurs que dans le cadre du remplacement du plan et des règlements d'urbanisme, des consultations publiques seront tenues afin d'entendre les principaux intéressés quant aux orientations préliminaires que le Conseil présentera pour l'aménagement du territoire de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

REMBOURSEMENT DU SOLDE DE 452 000 \$ RELATIF À UN EMPRUNT VENANT À ÉCHÉANCE LE 9 MAI PROCHAIN

CM-201204089 5.4

Considérant l'emprunt effectué pour les acquisitions d'immobilisations en 2005 par la Ville de Montréal lors de la défusion au montant de 1 200 000 \$ échéant le 18 mai 2007;

Considérant qu'un renouvellement au montant de 1 089 000 \$ de 2007 à 2012 vient à échéance le 9 mai 2012;

Considérant qu'un solde de 452 000 \$ relatif à cet emprunt est dû à cette date;

Considérant qu'un montant de 1 632 952 \$, à la suite d'un financement plus élevé au moment de la défusion avec la Ville de Montréal, a été placé en vue d'acquitter certains emprunts.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau

Et résolu,

D'autoriser madame Carole Michelin, trésorière et directrice générale adjointe à effectuer le paiement du solde de 452 000 \$, venant à échéance le 9 mai 2012 à même les fonds déjà placés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÈGLEMENTS

6

RÈGLEMENT 22-2012 - RÈGLEMENT SUR L'UTILISATION DE L'EAU POTABLE - ADOPTION

CM-201204090

6.1

Considérant que dans le cadre de la stratégie québécoise d'économie d'eau potable, le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) demande aux municipalités d'adopter un règlement similaire au modèle soumis par ce dernier;

Considérant que cette stratégie provinciale oblige les municipalités à se doter notamment d'une telle réglementation pour pouvoir obtenir une aide financière provinciale pour la réalisation de travaux d'amélioration de leurs infrastructures d'eau;

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'adopter le règlement numéro 22-2012 - *Règlement sur l'utilisation de l'eau potable*; ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi à l'exception de son article 35.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÈGLEMENT 21-2012 - RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE LA PLACE MARIEN ET AUTORISANT UN EMPRUNT DE 1 669 000 \$ - DÉPÔT DU CERTIFICAT DE TENUE DU REGISTRE

CM-201204091

6.2

Le greffier, Me Roch Sergerie, dépose séance tenante le certificat de tenue du registre pour le règlement 21-2012 – Règlement décrétant les travaux de réhabilitation de la Place Marien et autorisant un emprunt de 1 669 000 \$, lequel registre a eu lieu le mercredi 11 avril 2012, de 9 h à 19 h.

RÈGLEMENT SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT - AVIS DE MOTION

CM-201204092

6.3

Monsieur le conseiller Michel Bélisle donne un avis de motion à l'effet d'adopter un nouveau règlement sur la circulation et le stationnement et pour abroger le règlement 609 - Règlement relatif à la circulation et au stationnement - ainsi que ses amendements no 609-1, 609-2, 609-3, 609-4, 609-5, 609-7, 609-10 et 609-11 ainsi que le règlement 609-6 – Règlement relatif à la circulation des camions et des véhicules outils - ainsi que ses amendements, soient les règlements numéro 609-8, 609-6-2 et 609-6-3.

RÈGLEMENT 713-86 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 713 - RÈGLEMENT DE ZONAGE - ET SES AMENDEMENTS AFIN D'ÉTABLIR DES NORMES RELATIVES À L'AMÉNAGEMENT D'AIRE DE STATIONNEMENT - PREMIER PROJET - ADOPTION

CM-201204093

6.4

Considérant qu'il y a lieu d'obliger le revêtement de certaines aires de stationnement d'un matériau rigide;

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau

Et résolu

D'adopter le premier projet de règlement 713-86 - *règlement modifiant le règlement 713 - Règlement de zonage - afin d'établir des normes relatives à l'aménagement d'aires de stationnement*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÈGLEMENT 713-87 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 713 - RÈGLEMENT DE ZONAGE - ET SES AMENDEMENTS AFIN DE REMPLACER L'ARTICLE 3.2.3.1 - CLASSE PUBLIC ET INSTITUTIONNEL - AVIS DE MOTION

CM-201204094

6.5

Madame la conseillère Anne St-Laurent donne un avis de motion à l'effet que sera adopté lors de la séance ordinaire du 25 avril 2012 le règlement numéro 713-87 Règlement modifiant le règlement numéro 713 - *Règlement de zonage* - et ses amendements afin de remplacer l'article 3.2.3.1 - classe d'usages «Public et Institutionnel».

RÈGLEMENT 713-87 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 713 - RÈGLEMENT DE ZONAGE - ET SES AMENDEMENTS AFIN DE REMPLACER L'ARTICLE 3.2.3.1 - CLASSE D'USAGES « PUBLIC ET INSTITUTIONNEL » - PREMIER PROJET - ADOPTION

CM-201204095

6.6

Considérant que la Ville reçoit plusieurs demandes de certificat d'occupation concernant des organisations offrant des services communautaires ou pour l'implantation de nouveaux lieux de culte;

Considérant qu'actuellement les centres communautaires sont traités comme faisant partie de la classe d'usages «commerce et service local», laquelle est autorisée dans les zones 1, 2, 12, 13A, 13B, 14, 15, 17, 21, 35, 44, 45, 46, 48, 49, 52, 53, 56, 58, 59, 62, 63B, et 67;

Considérant qu'un nombre important de zones (15, 17, 21, 27, 28, 34, 41, 63A, 63B, et 67) autorisent les établissements religieux et qu'il y a lieu de revoir la pertinence d'autoriser cet usage dans un si grand nombre de zones;

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'adopter le premier projet du règlement 713-87 - *Règlement modifiant le règlement numéro 713 - Règlement de zonage - et ses amendements afin de remplacer l'article 3.2.3.1 - classe «Public et Institutionnel».*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADJUDICATION DE CONTRATS

7

ADJUDICATION DU CONTRAT À ROUTEK CONSTRUCTION INC. POUR LA RÉHABILITATION DE LA PLACE MARIEN (DST-2012-55) - 919 885.08 TAXES INCLUSES

CM-201204096

7.1

Considérant que la Ville a publié un appel d'offres pour la réhabilitation de la Place Marien sur SE@O et dans le journal *l'Avenir de l'est* le 20 mars 2012;

Considérant que le projet consiste principalement à la construction des éléments suivants;

- récupération des matériaux granulaires et recyclés à des fins de réutilisation pour la fondation de chaussée;
- remplacement des couvercles des regards et puisards;
- reconstruction de la fondation routière (13 500 m²);
- construction de bordures (2480 m lin.);
- travaux de pavage et de marquage de chaussée.

Considérant que sept (7) entreprises ont soumissionné le 4 avril 2012, soit:

- Routek Construction inc., pour un montant de 919 885.08 \$, taxes incluses;
- Louisbourg SBC, s.e.c., pour un montant de 956 600.05 \$, taxes incluses;
- Maskimo Construction inc., pour un montant de 1 040 182.56 \$, taxes incluses;
- G. Giuliani inc., pour un montant de 1 078 082.34 \$, taxes incluses;
- Demix Construction, pour un montant de 1 118 625.63 \$, taxes incluses;
- Construction DJL inc., pour un montant de 1 157 586.59 \$, taxes incluses;
- Construction Soter inc., pour un montant de 1 198 579.88 \$, taxes incluses.

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'ordonner les travaux de réhabilitation de la Place Marien, projet DST-2012-55;

D'octroyer le contrat de réhabilitation de la Place Marien (projet DST-2012-55), à Routek Construction inc. pour le prix de sa soumission soit, 919 885.08 \$ taxes incluses, et ce, conformément aux documents d'appel d'offres et conditionnellement à l'entrée en vigueur du règlement numéro 21-2012 – *Règlement décrétant les travaux de réhabilitation de la Place Marien et autorisant un emprunt de 1 669 000 \$*;

De payer le coût des travaux à même les disponibilités du règlement numéro 21-2012 – *Règlement décrétant les travaux de réhabilitation de la Place Marien et autorisant un emprunt de 1 669 000 \$* advenant son approbation par le MAMROT.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS 8

PERSONNEL 9

DÉCISION RELATIVE À L'EMPLOYÉ NUMÉRO 47

CM-201204097 9.1

Considérant les faits reprochés à l'employé numéro 47 relativement à l'événement du 2 avril 2012;

Considérant la suspension déjà imposée à cet employé du 14 au 16 février 2012;

Considérant la suspension de cet employé par madame Carole Michelin, trésorière et directrice générale adjointe, pour une période de 5 jours, soit du 10 au 16 avril 2012 inclusivement;

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau,

Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

D'entériner la suspension sans salaire de l'employé numéro 47 pour une période de 5 jours, soit du 10 au 16 avril 2012 inclusivement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VACANT 9.2

DEMANDE DE CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES 10

DON À L'ÉCOLE SAINT-OCTAVE DANS LE CADRE DES CÉLÉBRATIONS DE SON 50E ANNIVERSAIRE - 500 \$

CM-201204098 10.1

Considérant que l'école Saint-Octave célébrera ses 50 ans le 11 mai prochain;

Considérant que l'école Saint-Octave a adressé une demande d'aide financière au Conseil pour cet événement;

Considérant que l'école remettra un stylo soulignant son 50e anniversaire à tous les anciens élèves le 11 mai prochain;

Considérant que ce cadeau-souvenir représente une dépense de 350 \$.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,

Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

De donner à l'école Saint-Octave 500 \$ pour défrayer les coûts du cadeau-souvenir.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

UTILISATION GRATUITE DE L'AUTOBUS, LES VENDREDI SOIRS, DU 6 JUILLET AU 24 AOÛT 2012 – PROJET PILOTE 2012

CM-201204099 10.2

Considérant que les Vendredis cinéma se tiendront du 6 juillet au 24 août 2012;

Considérant que les Vendredis cinéma constituent une excellente activité familiale;

Considérant que de nombreux citoyens résident à une trop grande distance pour s'y rendre;

Considérant que la présence de tous les citoyens contribue à favoriser le sentiment d'appartenance;

Considérant que l'autobus de la Ville pourrait prendre les familles à un arrêt à proximité des intersections Notre-Dame et Georges V, puis Sherbrooke et Grande-Allée, pour ensuite les conduire au parc René-Labrosse;

Considérant que l'autobus ferait le trajet inverse à la fin de la soirée.

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,

Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'autoriser l'utilisation gratuite de l'autobus, pour une durée de 4 heures, tous les vendredis soirs du 6 juillet au 24 août 2012.

Sur cette proposition, monsieur le maire appelle le vote :

ONT VOTÉ EN FAVEUR DE LA PROPOSITION : A VOTÉ CONTRE LA PROPOSITION :

Mme la conseillère Anne St-Laurent,
M. le conseiller Michel Bélisle,
M. le conseiller Alain Dion,
M. le conseiller Mario Bordeleau.

Mme la conseillère Sylvie Dauphinais

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

AUTORISER LA TENUE DU MARCHÉ AUX PUCES DE MONTRÉAL-EST LE 2 JUIN PROCHAIN

CM-201204100

10.3

Considérant que le Marché aux puces en serait à sa 45e édition et qu'il représente une tradition pour les citoyens;

Considérant que l'événement n'a pas été inclut dans le budget des activités 2012 parce que les revenus n'apparaissaient pas encore au poste budgétaire;

Considérant que cette activité s'autofinance et ne requiert des fonds que temporairement.

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'autoriser la tenue du 45e Marché aux puces et permettre l'utilisation des fonds du poste 02-701-20-988 pour financer temporairement l'événement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DON À MADAME LYDIA GALLANT À L'OCCASION DE LA FÊTE DES VOISINS QUI SE TIENDRA LE 2 JUIN 2012 - 100 \$

CM-201204101

10.4

Considérant que cette année, la Fête des voisins en est à sa 5e édition;

Considérant que depuis la première année un concours de desserts était organisé par madame Pauline Bourque;

Considérant que le concours de desserts est apprécié des citoyens;

Considérant que ce concours fait l'objet d'un tirage de cinq prix de 20 \$ chacun;

Considérant que madame Lydia Gallant souhaite poursuivre la tradition qu'avait commencée madame Bourque.

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'autoriser une contribution de 100 \$ à madame Lydia Gallant pour l'organisation du concours de desserts à la mémoire de madame Pauline Bourque lors de la Fête des voisins du 2 juin prochain.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VACANT

10.5

VACANT

10.6

DON À LA CUISINE COLLECTIVE À TOUTE VAPEUR -250 \$

CM-201204102

10.7

Considérant que la Cuisine collective à toute vapeur aide plusieurs personnes démunies de notre ville;

Considérant que la raffinerie Shell faisait un don annuel de 500 \$;

Considérant qu'ils ne recevront plus de subvention de la part de la raffinerie Shell, mais que les besoins dans notre Ville subsistent.

Il est proposé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais,
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

De donner un montant de 250 \$ à l'organisme la Cuisine collective à toute vapeur afin que celui-ci puisse aider les familles dans le besoin.

D'inviter cet organisme à compléter le processus d'accréditation, et ce, conformément à la *Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de loisir et de développement communautaire*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**SUBVENTION, POUR L'ANNÉE 2012, AU CLUB DE L'ÂGE D'OR DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST -
4 000 \$**

CM-201204103 10.8

Considérant que nous avons reçu une demande pour un don de 5 000 \$ de la part de madame Isabelle Doin, présidente du Club de l'Âge d'Or de Montréal-Est;

Considérant que le Club de l'Âge d'Or est un organisme accrédité de la Ville de Montréal-Est;

Considérant que le Club de l'Âge d'Or a fourni une liste de ses membres et son dernier bilan financier;

Considérant qu'en 2011, la Ville a fourni plusieurs services à cet organisme, notamment l'usage des salles du Centre récréatif Édouard-Rivet (CRER) et de l'autobus de la Ville;

Considérant que pour l'année 2011 la valeur de ces services totalise 5 371.90 \$.

Considérant que la Ville a dû procéder à des compressions budgétaires et que de ce fait, elle doit en tenir compte lors de contribution;

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

De faire une contribution de 4 000 \$ au Club de l'Âge d'Or de la Ville de Montréal-Est pour l'organisation de leurs activités annuelles.

Sur cette proposition, monsieur le maire appelle le vote :

ONT VOTÉ EN FAVEUR DE LA PROPOSITION : A VOTÉ CONTRE LA PROPOSITION :

Mme la conseillère Anne St-Laurent,
M. le conseiller Michel Bélisle,
M. le conseiller Alain Dion,
M. le conseiller Mario Bordeleau.

Mme la conseillère Sylvie Dauphinais

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

VACANT 10.9

RELATION PUBLIQUE 11

PROCLAMATION 12

AFFAIRE NOUVELLE 13

PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR

LEVÉE DE LA SÉANCE

LEVÉE DE LA SÉANCE

CM-201204104

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De lever la séance.

Le maire, monsieur Robert Coutu, déclare la séance levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
